

Séance du 06 février 2020

Note : ces extraits de séance ne reflètent pas l'entièreté des débats et des discussions menés au cours de la séance. Ces extraits sont une synthèse des principales décisions prises. La documentation qui a précédé les débats n'est pas reproduite dans ces extraits. Les questions liées à des personnes particulières n'y figurent également pas.

PRÉSENTS : GILLES LAGUESSE, DAMIEN MAQUET, DOMINIQUE GALLEZ, ELISA DURY, JULIEN TILKIN, SÉBASTIEN STRADE ET MICHEL PICALAUSA

EXCUSÉS : ANOUK COLBRANT, CÉLINE BRENU, PASCAL BLOGIE

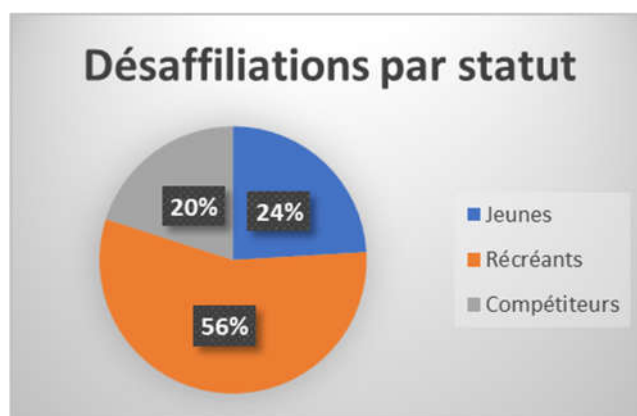
ABSENT : BENOÎT WILTGEN

SÉANCE OUVERTE PAR GILLES LAGUESSE À 19H30

1. Désaffiliations des membres : statistiques 2019

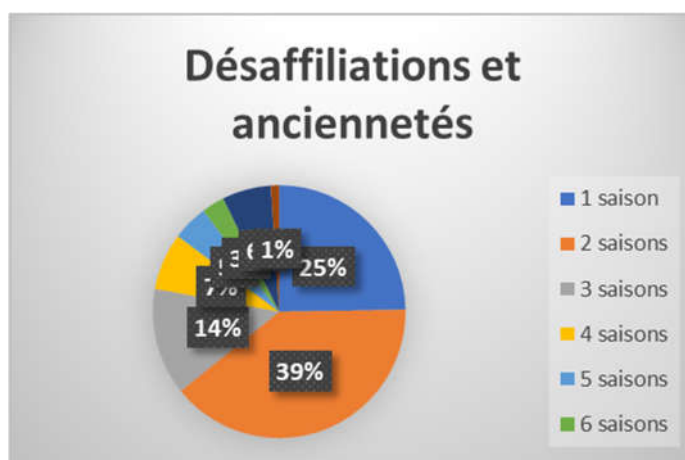
- a. Nbre de membres désaffiliés : 3.902 (sur 11.230 membres affiliés au 30/06/2019) répartis comme suit :

Jeunes	939
Récréants	2181
Compétiteurs	782



- b. Ancienneté des membres désaffiliés

1 saison	955
2 saisons	1522
3 saisons	529
4 saisons	281
5 saisons	176
6 saisons	113
7 saisons	241
8 saisons	41



2. Formations de cadres – Budget 2019 et pot commun des fédérations

La LFBB avait reçu un budget FC de 20.000 euros pour l'année 2019. En septembre, une demande de budget supplémentaire (835euros) couvrant des frais de déplacement et de formation à l'étranger avait été déposée à l'ADEPS. Nous avons finalement reçu 750 euros supplémentaires. C'est la troisième année que l'ADEPS fonctionne avec un pot commun des fédérations (FC) qui reprend toutes les dépenses qui ne seront pas effectuées afin de les redistribuer aux fédérations qui dépassent leur budget. Les deux premières années nous remettions dans le pot commun. Cette année nous clôturerons 100% du budget total (20.750 euros).

3. Organe d'administration

Démission de Joëlle Mouton en date du 02 janvier 2020. La constitution de l'organe d'administration sera mise à jour auprès de la BCE ainsi que dans le registre UBO.

4. Championnats de Belgique Jeunes 2020

La (seule) candidature de Malmedy BC a été retenue.

5. Championnats de Belgique Séniors 2020

Confirmation du Malmedy BC pour organiser ces championnats le 30 mai 2020.

6. Cellule arbitrage

Remplacement d'Yves Collin à la tête de la cellule arbitrage : appel à candidature

Approbation de la description de fonction. La cellule sera dorénavant gérée en duo sous la supervision du secrétaire général.

- Soutien logistique : responsable compétitions (Michaël Petre)
- Travail de terrain (gestion journalière, réunions, missions du CA, ...) : le responsable de la cellule

Les montants de défraiements sont fixés comme suit :

- ✓ 34,71 euros/mois pour la formation des arbitres de ligue durant les mois d'activité (incluant les éventuels frais de téléphone/participation internet)
- ✓ 34,71 euros par réunion organisée au sein de la cellule arbitrage (limite de 6 réunions/an)

7. Comptes et budget

Le trésorier présente un bénéfice de 20.443 EUR pour 2019 contre une perte budgétée de 28.100 €. Ce bénéfice s'explique principalement par :

- Une augmentation de +/- 30.000 EUR de la subvention non-marchand
- Des dépenses HN sur fonds propres inférieures au budget (contrat de Lianne Tan pris intégralement en charge par l'Adeps)
- Une bonne gestion des dépenses budgétisées

Le budget 2020 prévoit une perte de 23.125 EUR. Ce budget ne tient compte que des activités récurrentes (hors projets ponctuels).

Il sera proposé à l'AG d'approuver un budget supplémentaire de 30.000 EUR sur fonds propres pour le développement de nouveaux services (10.000 EUR pour chaque statut de membre).

Pour compenser la perte sur le budget récurrent, il sera proposé à l'AG de voter pour une participation payante des équipes inscrites dans les différents championnats interclubs (hors championnat loisir).

⇒ Les comptes et budgets sont approuvés par le CA

8. AG des comptes (20 mars 2020)

Fixation de l'ordre du jour :

- Rapport du trésorier
- Approbation du bilan 2019
- Décharge des administrateurs
- Fixation des tarifs et de la valeur du point
- Examen et approbation du budget 2020

9. Interclubs

Le montant de participation aux championnats interclubs est fixé à 40 pts par équipe (1,5 EUR/pt).

Les frais de participation devront être payés avant la clôture des inscriptions.

La recette est estimée à 18.000 EUR/an.

10. Statuts

Validation des derniers amendements :

- a. Le nombre minimum de membres effectifs est fixé à 2.
- b. Sera réputé démissionnaire, le membre effectif qui n'honore pas ses factures arrivées à échéance dans les 30 jours du rappel qui lui est adressé par courriel.
- c. Le cumul des responsabilités ne sera pas autorisé pour un administrateur.
- d. Suppression de l'obligation d'être membre de la LFBB pour être admis comme administrateur.
- e. Suppression du délai minimum pour toute personne ayant été liée à la LFBB par un contrat de travail pour être admis comme candidat administrateur.
- f. Outre le Président et le Trésorier de l'association, la gestion journalière sera déléguée au secrétaire général et à la directrice coordination et développement.

11. Fidélisation

Deux axes prioritaires fixés par le CA font l'objet d'un plan stratégique en cours d'évaluation, à savoir la communication et la formation cadres. Sur avis de la direction générale, une stratégie pour le 3^{ème} axe, la fidélisation, sera également élaborée. Celle-ci servira à établir un état des lieux et à fixer des objectifs moyen/long terme afin de créer d'éventuels liens entre les projets et de déterminer les moyens qui seront nécessaires à leur développement.

Ce plan stratégique est attendu pour septembre 2020.

12. Projet 'Kit mini-bad'

Validation du projet dont les objectifs sont :

- constituer un kit pédagogique mini-bad rencontrant les besoins en matière d'initiation de jeunes enfants à la pratique du badminton, en collaboration avec un vendeur/firme d'équipement sportif,
- acquérir des kits mini-bad pour favoriser l'adaptation de la pratique du badminton avec de jeunes enfants/initier de jeunes enfants à la pratique du badminton, dans le cadre des formations de cadres et des projets de développement de la LFBB,
- suggérer l'achat de ce kit aux clubs labellisés intéressés et les aider à introduire une demande de subside "achat matériel sportif" Adeps pour l'acquisition de ce kit.

13. Projet 'Inclusive badminton festival'

Demande de clarification au porteur du projet dont l'objectif, en collaboration avec la FéMA, consiste à répondre à la demande des personnes porteuses d'un handicap mental, ainsi que des institutions accueillant ce public, en proposant un évènement pouvant déboucher sur l'organisation d'activités régulières (badminton) sur le territoire de la FWB.

Compte tenu des freins identifiés au niveau des institutions, ce projet vise à favoriser le sport (badminton) unifié (1 joueur valide + 1 joueur déficient) = inclusion de personnes porteuses d'un handicap au sein des clubs LFBB.

14. Projet 'courrier de bienvenue/carte d'affiliation/brochure d'informations'

La présentation de ce projet est ajournée au prochain CA, l'estimation budgétaire conséquente contraignant la DG à revoir le projet.

SÉANCE LEVÉE PAR GILLES LAGUESSE À 00H30